

en jour le nombre de têtes, le lait se tarit insensiblement, et l'on évite ainsi les engorgements et les abcès. L'enfant lui-même s'habitue peu à peu à son nouveau régime, et sa santé n'en ressent point le contre-coup. Enfin pour précipiter le dénouement, on le sépare de sa nourrice, et l'on enduit le mamelon de celle-ci avec une substance amère quelconque, telle que l'aloés; l'enfant se dégoûte aisément et ne tarde pas à prendre en horreur ce qu'il aimait tant.

Il est bon de ne pas ignorer que si le sevrage prématuré expose à la diarrhée, à l'athrepsie et au rachitisme, le sevrage tardif, si la nourrice est épuisée, débilité l'enfant et peut amener chez lui des accidents scrofuleux.

La femme qui sèvre dans ces conditions n'a rien à redouter pour elle-même en prenant quelques précautions.

Elle doit diminuer la quantité de ses aliments, se purger de temps en temps et se couvrir les seins d'une feuille de ouate pour les comprimer légèrement.

Inutile d'ajouter que toutes les tisanes à la mode, comme la pervenche, sont remèdes superflus.

Dr SELLE.

L'HYGIÈNE DES OFFICINES DE COIFFEURS

A la Société dermologique de Berlin, on s'est occupé des dangers de contagion de certaines maladies par les rasoirs, peignes, ciseaux et ustensiles des coiffeurs. Le Dr Kobner est d'avis que les coiffeurs savonnent les clients avec leurs doigts, comme cela se fait dans certains endroits, que le pompon à poudre soit remplacé par un insufflateur, et que les clients apportent avec eux la brosse et le peigne dont ils se servent journellement.

M. Lendermann déclare que les recherches expérimentales faites au laboratoire de M. Fraenkel lui ont prouvé que, pour être à peu près inoffensifs, les ciseaux et les rasoirs doivent être enveloppés dans des compresses trempées dans l'alcool; les peignes peuvent se conserver dans l'ammoniaque; enfin, les brosses, après avoir servi, doivent être plongées dans une solution antiseptique.

Le Dr Monin recommandait ces précautions dans son *Hygiène du travail*. Elles sont loin d'être exagérées; ne vient-on pas de rapporter un cas de charbon inoculé au front par une brosse de coiffeur?